Appel à projet général N° 01-P.G-FFCRDC-2027

INSTRUCTION D'APPEL À PROJET

1. Objectifs & Thématiques d'intervention

L'appel à projet vise à sélectionner des propositions innovantes basées sur les besoins réels des communautés pour contribuer à la protection et la promotion des droits des femmes et des filles, à la paix et au changement climatique.
Chaque organisation doit choisir **une seule thématique** parmi les suivantes :

1. Participation politique des femmes
2. Lutte contre les violences sexuelles et celles basées sur le genre (VBG)
3. Autonomisation économique des femmes
4. Santé sexuelle et reproductive
5. Justice climatique et protection de l'environnement
6. Construction de la paix : Prévention et résolution des conflits et processus de négociation
7. Urgence humanitaire

2. Éligibilité des organisations

Sont éligibles, sur toute l'étendue de la RDC :

- Les associations sans but lucratif nationales féministes et/ou dirigées par des femmes/filles
- Les organisations communautaires défendant les intérêts des femmes/filles
- Les institutions d'enseignement (primaire, secondaire, universitaire) œuvrant pour les filles
- Les groupes de femmes et réseaux d'organisations de femmes

3. Calendrier et Modalités de soumission

- Session d'information : Les 21 et 22 octobre 2026 (2 jours d'accompagnement organisés par le FFC). Pour participer à cette session, veillez-vous inscrire en cliquant ici : Participer
- Date limite de soumission : **Le 10 novembre 2026 à 16h30 (Heure de Kinshasa).**

4. Voies de soumission :

1. **Par voie électronique :** Envoyer à projets@ffcrdc.org adressé à la Directrice du FFC.
2. **Par pli fermé (version physique) :**
   - **Kinshasa :** Gombe, N° 74 Av. Colonel Ebeya.
   - **Tanganyika :** Pl 2007, Q. Joseph Kabila, Lukuga, Ville de Kalemie.
3. **Contact / Renseignements :** +243 (0) 82 22 21 195

NB : Le canevas de soumission de projet et les annexes sont disponibles ici :Télecharger les canevas.
Les propositions qui seront soumises sans les annexes exigées ne seront pas prises en considération.

Pour plus de détail ; consultez les termes de référence de l'appel à projet.

Fait à Kinshasa, le 9 Octobre 2026

Directrice du FFC

Madame Julienne Lusenge

FONDS POUR LES FEMMES CONGOLAISES

Participation • Transparence • Efficacité • Equité • Inclusivité

Termes de référence de soumission des propositions des projets

APPEL A PROJET GENERAL N° 01- P.G-FFCRDC-2027

Octobre 2026

TERMES DE REFERENCE DE L'APPEL A PROJET GENERAL

N° 01-P.G-FFCRDC-2027

1. Contexte de l'appel à projet

Le contexte de la République Démocratique du Congo (RDC) est caractérisé par des évènements complexes et des crises humanitaires prolongées. Les moteurs et dynamiques des crises tournent autour de Conflits armés et intercommunautaires (surtout l'Est du pays ; Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, au Tanganyika), de la crise sanitaire avec la Maladie à Virus Ebola, le choléra, etc. A cela s'ajoute les coutumes rétrogrades qui freinent l'émancipation de la femme et de la jeune fille et la protection de leurs droits. Ces évènements sont souvent à l'origine des Déplacements massifs de populations, des Violences sexuelles et celles Basées sur le Genre (VBG), l'insécurité alimentaire, des morts, etc.

La persistance de ces problèmes, malgré quelques avancées dans l'amélioration des conditions des vies de la population par le Gouvernement Congolais (cade légal, les infrastructures sociales, etc) et par différents partenaires et organisations de la société civile, nécessite encore des actions soutenues et de proximité aux communautés les plus affectées.

A cet effet, le Fonds pour les Femmes Congolaise (FFC) se joint aux efforts collectifs pour contribuer à la promotion des droits des femmes, à la paix et la sécurité, à la démocratie, à l'équité des droits et de dignité humaine reconnue à tous.

2. Objectif de l'appel à projet

Cet appel à projet vise à identifier et sélectionner les propositions innovantes et basées sur les besoins réels de la population en vue de contribuer à la protection et promotion des droits des femmes et filles, à la paix et au changement climatique en république démocratique du Congo.

La démarche d'appel à projet consiste, après réception des candidatures, à sélectionner les organisations et les groupes de femmes ayant des capacités et l'ancrage communautaire et présentant des projets innovant pour contribuer à la promotion des droits des femmes et filles face aux problèmes qu'elles vivent dans leurs communautés. Un comité de sélection indépendant des candidatures sera mis en place à chaque étape pour exploiter les candidatures, identifier et sélectionner les meilleurs projets et faire rapport au FFC.

3. Éligibilité des organisations à l'appui du FFC

Les organisations bénéficiaires de la subvention de FFC sont :

- Les associations sans but lucratif nationales féministes et celles dirigées par les femmes et filles;
- Les organisations sans but lucratif à base communautaire portant l'intérêt des femmes et filles ;
- Les groupes de femmes formés à des fins de promouvoir les droits des femmes et des filles ;

- Les réseaux des organisations des femmes.
- Les groupes d'étudiantes constitués à des fins de promouvoir les droits des filles au sein de leurs institutions supérieures et universitaires: une lettre de recommandation des autorités académiques accompagnera le projet.

Cet appel à projet est ouvert à toutes les organisations de la sociétés civiles féministes de défense et de promotion de droits des femmes et des filles de toutes les provinces de la RD Congo.

4 Présentation du Fonds pour les Femmes Congolaise

Le fonds pour les femmes congolaises (FFC) est une organisation sans but lucratif, apolitique ; des droits congolais qui a été créé 27 novembre 2007 à Kinshasa en RD Congo.

Cette création a été motivée par la non-accessibilité des organisations nationales des femmes aux financements pour lutter contre des stéréotypes d'injustice, de marginalisation, de discrimination, de violences basées sur le genre (violence sexuelle) exacerbé par la situation de non-paix et des violations massives des droits de femmes et des filles.

Sa vision est de voir une République démocratique du Congo exempté de violence, où les femmes et les filles ont droit à l'intégrité physique et à la justice économique, où les femmes participent à tous les niveaux de prise de décision qui affectent leur vie et leur communauté.

Dans sa mission d'appuyer techniquement et financièrement les organisations, groupes et réseaux travaillant dans le domaine de la promotion et de la protection des droits des femmes et des filles, FFC mobilise des ressources et octroi des subventions à des organisations et groupements pour répondre aux besoins des femmes et de filles à la base. Pour plus d'information sur FFC, visitez notre site internet : www.ffcrdc.org.

5 Description de la proposition

La proposition de projet pour laquelle vous sollicitez une subvention au FFC doit être écrite suivant le canevas de soumission de projet disponible au cliquant ici :Télecharger les canevas

1.1. La description des projets va contenir les informations suivantes

a) Résumé sommaire

- Fournir un bref résumé clair et concis du projet proposé : définir l'idée du projet, les résultats et les actions à entreprendre (un ou deux page),

b) Contexte et justification

- Décrire les conditions politiques, économiques et sociales de la zone de mise en œuvre de votre projet et son environnement. Relever les problèmes, leurs causes, les besoins identifiés et expliquer brièvement dans quelle mesure votre projet apportera des solutions au problème. L'annexe de rapport de consultation ou d'évaluation des besoins offre est nécessaire et offre plus de change de rétention du projet.
- Fournir des explications claires sur la pertinence de votre intervention et votre expérience au regard des activités proposées pour le financement sollicité.

c) Objectifs

- Présenter l'objectif global et les objectifs spécifiques précis poursuivis par le projet. Les objectifs spécifiques doivent être Spécifiques, Mesurables, Atteignables et Réalistes et définis dans le temps (SMART). Les projets à soumettre doivent avoir au minimum 2 et au maximum 3 objectifs spécifiques.

d) Résultats du projet

- Présenter les résultats attendus (chaine de résultats) par les activités et qui démontrent la réalisation des objectifs spécifiques du projet.

e) Activités

- Énumérer les activités qui seront mener à la réalisation de chaque résultat dans un délai bien déterminé. Il doit y avoir un lien direct entre les objectifs assignés au projet et les activités tout en décrivant de manière détaillée le qui, quoi, combien, quand, où et le budget du projet cohérent.

f) Bénéficiaires du projet

- Donner l'identification précise des bénéficiaires directs du projet, leurs catégories et/ou statuts ;
- Indiquer les bénéficiaires directs pour chaque objectif spécifique : Groupe cible, leur Nombre et Répartition par zone d'intervention ;
- Faire une estimation des Bénéficiaires Indirectes[1] du projet (autres personnes, groupes de personnes ou organisations qui ne sont pas les cibles directes de votre intervention*)*

g) ***Durabilité du projet***

- Expliquer l'utilisation continue des résultats obtenus après l'achèvement du projet ;
- Expliquer brièvement le changement souhaité : après l'exécution du projet.
- Expliquer l'intégration des Questions transversales : Comment le projet va contribuer à la protection de l'environnement et le changement climatique)

h) Suivi et évaluation du projet

- Décrire la manière dont le suivi et évaluation du projet sera effectué pendant et après la mise en œuvre du projet.

i) Description de la sortie du projet (exit plan)

- Décrire le plan raisonnable de sortie du projet (Exit Strategy) en y incluant le calendrier et les conditions pour le transfert de la responsabilité et des activités aux bénéficiaires.

Le canevas de proposition contient la description du projet et ses annexes : Fiche d'identification de l'OSC, le chronogramme des activités, analyse des parties prenantes, analyse des risques ; le cadre logique et le budget du projet.

1.2. Thématiques d'intervention

Charque organisation désireuse de soumettre la proportion au FFC doit choisir une seule thématique d'intervention répondant aux besoins réels de la communauté.

1. Participation politique des femmes
2. Lutte contre les violences sexuelles et celles basées sur le genre
3. Autonomisation économique des femmes
4. Santé sexuelle et reproductive
5. Justice climatique et protection de l'environnement
6. Construction de la paix : Prévention et résolution des conflits et processus de négociation
7. Urgence humanitaire

[1] *Option : multiplier les bénéficiaires directes par 6 personnes (taille moyenne par ménage)*

1.3. Durée du projet

Les propositions des projets soumises pour le cycle de projet 2027 couvriront une période de 6 à 9 mois de mise en œuvre. Aucune prolongation n'est autorisée sauf dans les cas de forces majeures.

6 Sélection des propositions des projets

1.4. Vérification de l'éligibilité administratives des dossiers des candidatures

Les projets soumis doivent être accompagnés des annexés ci-après :

a. Documents légaux attestant l'existence de l'organisation (autorisation de fonctionnement ou personnalité juridique) délivrés par l'autorité compétente ; les statuts et ROI de l'organisation.
b. Dernier rapport annuel (narratif et financier) ;
c. Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
d. Fiche de présentation de l'organisation soumissionnaire
e. Analyse des risques institutionnels et environnementaux.

Tableau 1 Critères de cotation de l'éligibilité administrative des dossiers des candidatures

Critères de présélections		**Cotes**
1. Documents légaux attestant l'existence de l'organisation conformément à la loi congolaise		30
a) Autorisation de fonctionnement ou personnalité juridique,	10	
b) Les statuts et règlement d'ordre intérieurs notariés,	10	
c) Le manuel de procédure administratives et financières,	5	
d) Et d'autres politiques des gestions de l'organisation peuvent être demandée par FFC ;	5	
2. Dernier rapport annuel (narratif et financier) de l'organisation soumissionnaire ;		10
3. Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale		5
4. Complément de Fiche de présentation de l'organisation soumissionnaire		5
5. La proposition contenant la description de projet, le cadre logique, le Chronogramme des activités, l'Analyse des parties prenantes au projet et le Budget du projet.		50
Total		**100**

1.5. Évaluation technique des propositions soumises

a) Critères de sélection du projet

Les critères de sélection du projet portent sur l'appréciation de la pertinence de la description des projets (voir la page 3 Description de la proposition).

La prise en compte des questions transversales (protection de l'environnement et l'inclusion des personne handicapées et le Do No Harm) constitue les éléments très importants.

b) Cotation des propositions des projets

Critères	**Pondération**
1) Analyse du contexte (enjeux sécuritaires, humanitaires et socio-économiques) et Évaluation des besoins dans la zone ciblée du projet ;	15
2) Pertinence des objectifs et activités du projet;	20
3) Pertinence des résultats attendus et des indicateurs ;	20

4) Pertinence du planning général des activités du projet et de dispositif de suivi évaluation	15
5) Pertinence de l'évaluation des risques et des moyens prévus pour y faire face	5
6) Éléments de pérennisation du projet ;	10
7) Définition de la théorie de changement ;	5
8) Prise en compte des questions transversales	5
9) Description de l'Implication des bénéficiaires dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet.	5
TOTAL	**100**

Note importante
Le critère de sélection de projet est fixé à 60%. Les organisations qui ne rempliront pas ce seuil ne sont pas reconduite à la seconde étape.

c) Critères d'exclusion des candidatures

Les candidatures seront exclues de la participation au processus d'octroi de subvention dans les cas suivants : L'organisation soumissionnaire :

- fournit des fausses informations ou des faux documents légaux,
- est défaillant dans l'exécution des projets antérieurs appuyées par FFC ;
- tente d'influencer le processus de prise de décisions lors de la sélection des projets à travers des manœuvres corruptibles matérielles ou morales ;
- est inscrite et/ou publiée comme une organisation criminelle, de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme par les Nations Unies ; ou encore elle a déjà été condamné par la justice congolaise;
- est dans le travail des enfants ou dans autres formes de traitement d'esclavagisme, dégradant ou inhumain des personnes.

7 Seuil de financement

Le budget du projet doit être soigneusement élaboré en lien avec les objectifs du projet et suivant le canevas de budget disponibilisé par FFC.
Le seuil de financement est compris dans la fourchette ci-dessous.

Libellé	Minimum	Maximum
Budget du projet	**10.000 $US**	**20.000 $US**

La Répartition des coûts budgétaires : 70% du budget sera affecté aux coûts d'activités du projet et 30% sera affecté aux coûts du personnel, administratif et de soutien. Le coût d'activité permettront d'assister directement les bénéficiaires. La valeur de montant dans les activités par bénéficiaire est comprise entre 50$ et 100$ selon la nature du projet. L'exception est faite pour les OSCs qui interviendront dans la protection de femmes et filles dans le volet d'assistance judiciaire et juridique des victimes de violences sexuelles.

8 Soumission des candidatures

1.6. Les adresses de transmission des projets :

- Les organisations qui soumettent leurs propositions doivent les envoyer par courriel électronique à l'adresse mail suivant: projets@ffcrdc.org , à adresser à Madame la Directrice du Fonds pour les Femmes Congolaises à Kinshasa, *Gombe*; *N° 74 Av. Col. Ebeya*.
- Pour celles qui n'auraient pas l'accès facile à l'internet pour envoyer leurs projets, elles peuvent les déposer par courrier sous pli fermé contenant tous les éléments demandés aux adresses suivantes :
  - Bureau du FFC à Kinshasa : *Gombe*; *N° 74 Av. Colonel Ebeya;*
  - Bureau du FFC au Tanganyika ; Pl 2007, q.joseph kabila, lukuga, ville de kalemie, RDC .

1.7. Date limite de soumission de projet :

- Date limite de soumission des candidatures est prévue au **10 novembre 2026 à 16h30** heure de Kinshasa.
- Une session d'information de deux jours, du 21 au 22 octobre 2026, sera organisée par FFC pour accompagner et expliquer aux candidats sur l'Appel à projet. Pour participer à cette session, veillez-vous inscrire en cliquant ici : Participer
- Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre directement au +243(0)822221195 ;
- Les organisations qui sont en cours d'exécution des projets financés par FFC sont également admises de soumettre leurs propositions de projet en conformité aux prescrits de ces termes de référence.

NB : Le canevas de soumission de projet et les annexes sont disponibles ici :Télecharger les canevas.
Les propositions qui seront soumises sans les annexes exigées ne seront pas prises en considération.

Note importante :

Cet appel à projet peut être annulé ou suspendu en cas de non financement du programme 2027 par les bailleurs de fonds du FFC. Les notifications des projets retenus seront faites progressivement lorsque l'accord de financement et les fonds seront disponibles.

Fait à Kinshasa, le 9 octobre 2026

Directrice du FFC

Madame Julienne Lusenge